

Chers Membres,

Dans le cadre de la réouverture de nos installations (depuis le 23/06/2020), et de l'assouplissement des règles URSTB-f (voir courrier du 01/07/2020) vous trouverez ci-dessous, les différents changements et directives pour l'utilisation du stand de tir à partir du mardi 7 Juillet 2020. Ces directives sont une synthèse des impositions ou recommandations de l'AISF, de l'URSTB-f ou de la Commune d'UCCLÉ.

Nos installations ne seront accessibles qu'à un maximum de 3 tireurs présents simultanément au pas de tir (stand 25 mètres)

Le **stand à air est désormais accessible** (avec vos propres armes ou les armes du club, car le prêt de matériel est à nouveau possible).

De même, le tir d'initiation (« tir d'un jour ») et les **tirs contrôlés dans le cadre des LTS Provisoires sont également à nouveau possibles, pour les mêmes raisons.**

Nous assouplissons également les règles d'accès : il est toujours préférable de réserver à l'avance votre réservation, même le jour même (N° du stand **02 / 375.21.45**). Cependant, si vous vous présentez sans réservation et qu'une ligne est libre immédiatement (ou dans la demi-heure qui suit) vous serez autorisé à tirer, dans les conditions décrites ci-dessous.

Procédure d'accès pas à pas

NOUS VOUS PRIONS DE SUIVRE SCRUPULEUSEMENT CE QUI SUIT !

- 1) RÉSERVEZ par Mail à drantoinejean@skynet.be. Vous pouvez réserver le jour et le type de ciblirie (électronique .22 ; ou « papier ») mais l'heure vous sera affectée en fonction des possibilités. Vous pouvez réserver également par téléphone [de 10h00 à 18h00 du lundi au vendredi](tel:0495489215) au numéro 0495-48-92-15, ou directement au stand, durant les heures qui nous sont octroyées.
- 2) Vous devez choisir votre type de ciblirie : ligne 1 (ciblirie électronique, 25 m, uniquement calibre .22) ; ligne 3 ou ligne 5, cibles papier, tous calibres autorisés au stand, de 10 à 25 m) ; ou stand à air.
- 3) Réception d'un mail de confirmation de votre participation et de la tranche d'une demi-heure qui vous est allouée.
ATTENTION : Pour les LTSP ou les LTSD en cours de validité : nous ne sommes pas autorisés à délivrer des cachets pour la période entre le 13 mars et le 1^{er} septembre 2020 (sauf modifications des instructions de l'URSTB-f).
Pour les LTSD échues ou qui le seront avant le 1^{er} septembre : contacter le secrétaire (l'octroi d'un nouveau carnet de tir est possible sous conditions).
- 4) Pas de possibilités de changer de pas de tir ni de tranche horaire. Si nécessaire le membre doit reprendre une inscription à une autre date.

Le mardi soir, 5 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 19h00, dernière à 21h00

Le jeudi après-midi, 4 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 14h00, dernière à 15h30

Le samedi matin, 5 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 09h00, dernière à 11h00

Dispositions à respecter.

A) Le tireur restera chez lui s'il présente les symptômes suivants : rhume, éternuement, toux légère, température supérieure à 37,7° ou si un membre de sa famille présente ces symptômes ; ou s'il a été en contact les 15 jours précédents avec une personne présentant ces symptômes. Une prise de température (thermomètre sans contact) sera faite préalablement à l'inscription dans le registre de présences.

B) Le tireur se présentera au club de préférence après une réservation horaire. S'il n'en a pas, il court le risque de se voir refuser l'accès et devra quitter le site.

C) Lors de l'approche du stand, le tireur veillera à éviter tout contact rapproché avec les autres membres.

D) Une limite de temps est imposée, afin de faciliter la rotation des tireurs. Le temps passé dans le stand sera au maximum d'une demi-heure par séance : installation et tir les 25 premières minutes de la tranche horaire, rangement et nettoyage les 5 dernières minutes.

E) Le tireur quittera le club immédiatement après sa séance, sans s'attarder et se tiendra à distance de minimum 1,5 m des autres membres.

Déroulement de votre séance

1) Évitez les rassemblements autour du stand. Si trop de candidats, ils restent dans leur voiture en attendant (après avoir signalé leur présence par le vidéo-parlophone de l'accueil) leur tour de passage, qui leur sera signifié par le commissaire de tir. Les tireurs seront appelés dès que leur ligne de tir est disponible.

2) Le tireur se présentera cinq minutes avant le début de sa tranche de 30 minutes de tir. Il attendra au pied de l'escalier et évitera les contacts. En cas de retard de 15 minutes, la séance de tir est ANNULÉE. Le tireur qui arrivera plusieurs fois en retard ne pourra plus bénéficier de la possibilité offerte par les présentes dispositions.

3) Le tireur inscrit se présentera au club avec ses propres moyens de protection : MASQUE OBLIGATOIRE, lunettes de protection s'il n'est pas porteur de verres optiques, du gel hydro-alcoolique ou autre moyen de désinfection (lingettes,...) et de préférence sa protection auditive personnelle (casque anti-bruit) et...un bic pour remplir le registre de présences.

4) Le tireur suivra les instructions du Commissaire de Tir pour se rendre à son pas de tir, pour sa préparation, sa séance de tir et la manière de quitter le pas de tir et le stand. Le stand est aménagé afin de visualiser rapidement les logettes de tirs inutilisables (ruban rouge et blanc ou autre, affichage...)

5) Les règles habituelles de sécurité en cas d'enrayage ou d'incident de tir restent de stricte application.

6) Dans le stand un maximum d'une demi-heure par séance est prévu, installation et nettoyage en fin de prestation compris

7) Quand un tireur a fini sa séance, il désinfecte la partie qu'il a occupée avec le matériel mis à sa disposition. Et applique les gestes barrière.

8) Les cibles usagées devront être déposées dans la poubelle « cartons » présente dans le stand, par le tireur.

MATÉRIEL.

A) Chaque tireur apportera SON MASQUE et son propre matériel, outre ses armes, ses munitions et protections auditives, tout le matériel utile à la pratique de son sport. (Agrafeuse, collant, élastique, gommettes, **télescope**, bic....).

B) Le prêt de protections auditives ou autre accessoire est possible, moyennant désinfection.

C) Chaque tireur sera porteur de son bic afin de pouvoir remplir le carnet de présence.

D) Pour le tir aux lignes 3 et 5, des cibles vierges seront disponibles (une par tireur) ainsi que des élastiques (usage unique) pour les fixer aux ramènes-cibles.

Divers

- Un bac à courrier sera disponible près du registre pour déposer vos documents éventuels (extraits de casier judiciaire, certificats médicaux, etc....)
- Le club affichera clairement les directives et les règles d'hygiène.
- Les Commissaires de Tir superviseront la mise en place et le respect du protocole. Ils pourront renvoyer toute personne ne respectant pas les consignes ou présentant les symptômes du virus.
- La réouverture des pas de tirs a pour seul but de reprendre le tir et pas encore de pratiquer des challenges (tir sur quilles par exemple...).
- Les conditions sanitaires seront réévaluées hebdomadairement.
- Merci de consulter notre site internet régulièrement.
- Chaque membre participant à une séance de tir adhère de facto aux nouvelles règles.

Par ailleurs, le Règlement d'Ordre Intérieur est toujours également d'application.

Le Conseil d'Administration et les Commissaires de Tir du CTPU comptent sur votre totale collaboration, afin que cette reprise partielle de votre loisir se passe dans les meilleures conditions possibles.

Cordialement,
Le CA du CTPU